



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



DSAC

CARTE D'IDENTIFICATION ULM

ULM			
Appellation ou type	BREEZER 912 ULS (P)		
Code d'identification	B203SF02941E	Marque d'identification	78A00
N° de série (ULM de série)	UL 140	1ère mise en circulation	07/03/2017
Lieu d'attache	78 - LES MUREAUX	Activité particulière	néant
Titulaire de la présente carte d'identification			
NOM & Prénom ou raison sociale	BREEZER AIRCRAFT		
Adresse	Jens Patent weg 1 25821 BREDSTEDT - ALLEMAGNE		

1 - Conformément aux dispositions de l'article R.133-1-2 du code de l'aviation civile, l'ULM identifié ci dessus est exempté de l'obligation d'obtenir un document de navigabilité pour être utilisé pour la circulation aérienne.

2 - Ce document n'est valable que sur le territoire de la République Française.

3 - La durée de validité de la présente carte d'identification est illimitée sous réserve que cette carte soit accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol.

4 - En cas de cession, une nouvelle carte d'identification doit être demandée. Le détenteur de la carte doit indiquer sur celle-ci la mention «cédé» et la date de cession et remettre au nouveau postulant une déclaration relative à l'état de l'ULM ainsi que les documents associés à l'ULM. Il doit informer de la cession, dans un délai de quinze jours, par recommandé avec accusé de réception, l'autorité ayant délivré la carte. La carte reste valide pendant un mois après la date de cession de l'ULM.

5 - La présente carte d'identification est invalide :

- si elle n'est pas accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol, ou
- si l'ULM n'est plus apte au vol, ou
- en cas de cession, un mois après la date de cession

6 - La présente carte d'identification doit être accompagnée:

- de la fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique de l'ULM
- de l'accusé réception de la déclaration d'aptitude au vol, daté de moins de 24 mois.
- d'une licence de station d'aéronef si l'ULM est équipé d'émetteurs radioélectriques.

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Carte d'identification illimitée établie le : 7 Mars 2017

Document délivré le : 7 Mars 2017

Visa de l'autorité

Directeur de la Sécurité
de l'Aviation Civile Nord
Empêché et par délégation
Nelly VAILLANT
Inspectrice de Surveillance
Responsable Navigabilité ULM